

COMMISSION DE LA PROTECTION DES  
DONNÉES ET DE LA TRANSPARENCE

## Rapport d'activité 2022

### Préambule

La Convention intercantonale des 8 et 9 mai 2012 relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

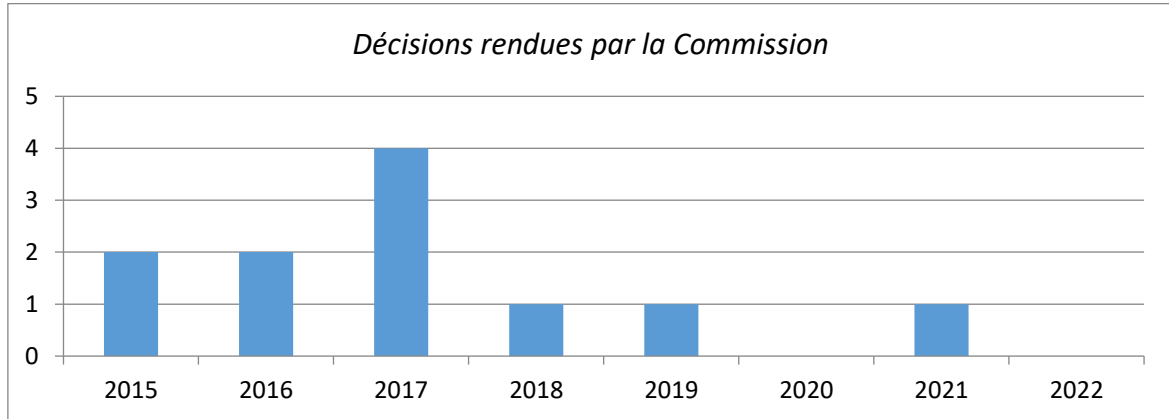
Par arrêté des 4 et 5 décembre 2017, le Gouvernement jurassien et le Conseil d'État neuchâtelois ont nommé les cinq membres de la Commission pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, à savoir Monsieur Cyril Friche (du canton du Jura), Madame Carmen Grand (du canton de Neuchâtel), Monsieur Jean-Christophe Kübler (du canton du Jura), Monsieur Laurent Margot, désigné président (du canton de Neuchâtel), et Monsieur Ivan Zender (du canton de Neuchâtel).

### Activités

La Commission ne s'est pas réunie en 2022, n'ayant eu aucune décision à rendre durant l'année.

## Décision

Aucune décision n'a dû être rendue en 2022. Mais la Commission a été saisie le 6 décembre et la procédure est en cours.



## Comptes

Les dépenses de la Commission pour l'exercice 2022 ont été nulles.

## Remarques finales

Le mandat des membres de la Commission est arrivé à son terme le 31 décembre 2022 et le Gouvernement jurassien ainsi que le Conseil d'État neuchâtelois devront renouveler cette autorité. M. Jean-Christophe Kübler a fait savoir qu'il ne se représenterait pas et Mme Carmen Grand atteindra l'âge légal de la retraite dans le courant de l'année 2023. La Commission tient à leur faire part de sa gratitude pour toutes ces années durant lesquelles ils lui ont permis de profiter de leur expérience et de leurs grandes compétences.

La Chaux-de-Fonds, le 25 janvier 2023

Au nom de la commission de la protection des  
données et de la transparence :

Le président  
Laurent Margot